Conférence de presse

Préservation des bâtiments ferroviaires

Jeudi, le 3 février 2022

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics
Département des transports

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

Réseau ferré exploité par les CFL

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Audun-le-Tiche		Lintgen
Bascharage-Sanem		Lorentzweiler
Belval-Lycée		Luxembourg
Belval-Rédange		Luxembourg-Hollerich
Belval-Université		Mamer
Belvaux-Soleuvre		Mamer-Lycée
Berchem		Manternach
Bertrange-Strassen		Merkholtz
Bettembourg		Mersch
Betzdorf		Mertert
Capellen		Michelau
Cents-Hamm		Munsbach
Clervaux		Niederkorn
Colmar-Berg		Noertzange
Cruchten		Oberkorn
Diekirch		Oetrange
Differdange		Paradiso
Dippach-Reckange		Pétange
Dommeldange		Pfaffenthal-Kirchberg
Drauffelt		Rodange
Dudelange-Burange		Roodt/Syre
Dudelange-Centre		Rumelange
Dudelange-Usines		Sandweiler-Contern
Dudelange-Ville		Schieren
Esch-sur-Alzette		Schifflange
Ettelbruck		Schouweiler
Goebelsmuhle		Tétange
Heisdorf		Troisvierges
Howald		Volmerange-les-Mines
Kautenbach		Walferdange
Kayl		Wasserbillig
Kleinbettingen		Wecker
Lamadelaine		Wiltz
Leudelange		Wilwerwiltz

Le réseau ferré exploité par les CFL pour le compte de l'Etat comprend :

68 gares et points d'arrêt

dont 2 sur le territoire français :

- Audun-le-Tiche
- Volmerange-les-Mines

Gares et arrêts avec Bâtiment Voyageurs

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Luxembourg	Bettembourg
Belval-Université	Oetrange
Dudelange-Ville	Michelau
Munsbach	Belvaux-Soleuvre
Esch-sur-Alzette	Mersch
Ettelbruck	Capellen
Kautenbach	Lorentzweiler
Berchem	Mamer
Pétange	Diekirch
Pfaffenthal-Kirchberg	Roodt-sur-Syre
Rodange	Wecker
Troisvierges	Wilwerwiltz
Wasserbillig	Clervaux
Wiltz	Cruchten
Bertrange-Strassen	Goebelsmuhle
Leudelange	Kayl
Colmar-Berg	Walferdange
Dommeldange	Rumelange
Dudelange-Usines	Tétange

BV classé

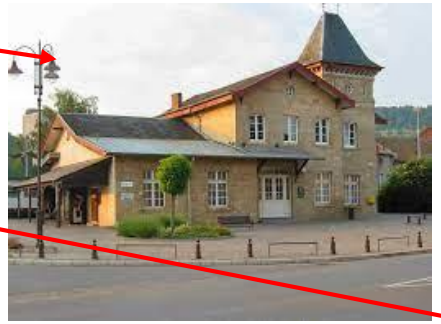

38 Bâtiments Voyageurs (BV)

répartis sur les 66 gares et arrêts se situant sur le territoire luxembourgeois

4 Bâtiments Voyageurs déjà protégés par l'Etat

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Luxembourg-Gare, Noertzange, Mersch et Cruchten

Le classement comme Patrimoine national

Deux nouvelles procédures de classement à mettre en place sous peu par la loi relative au patrimoine culturel :

- Objets dignes de protection nationale de toute une commune, relevés sur l'inventaire du patrimoine architectural à élaborer, à classer commune par commune par règlement grand-ducal, suite à une enquête publique impliquant la commune et les propriétaires

- En tant que mesure transitoire, classement isolé par arrêté du Ministre de la Culture, suite à la consultation des propriétaires et de la commune concernés. Les effets du classement s'opèrent directement avec la notification par le Ministre de son intention de classer et restent en vigueur pendant 9 mois. Le classement doit intervenir, après consultation, pendant ce délai.

Bâtiments Voyageurs dignes de protection

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Les BV déjà classés et exploités par les CFL sont :
Bâtiments Voyageurs Luxembourg, Mersch et Cruchten

Walferdange
Lorentzweiler
Diekirch
Clervaux
Roodt-sur-Syre
Wecker
Mamer
Leudelange
Pétange
Bettembourg
Rodange
Tétange

12 Bâtiments Voyageurs supplémentaires
dignes de protection

Les CFL continuent à travailler sur de futurs projets de mise en conformité de gares et points d'arrêt en y intégrant le restant des Bâtiments Voyageurs existants (20) dans la mesure où le développement du réseau ferré n'est pas entravé : Etudes à finaliser en consultation avec le SSMN.

20 Bâtiments Voyageurs dignes de protection dont la sauvegarde est à l'étude

dont Colmar-Berg,
Dommeldange,
Kautenbach et Wasserbillig

Les CFL sont en phase d'élaborer des projets de mise en conformité de gares et points d'arrêt en y intégrant l'éventualité d'une sauvegarde de ces 20 Bâtiments Voyageurs, cela dans la mesure où le développement futur du réseau ferré n'est pas entravé et où des contraintes techniques et de sécurité le permettent.

Ces études sont réalisées en collaboration avec le Service des sites et monuments nationaux (SSMN).

Bâtiments Voyageurs dignes de protection, déjà sauvegardé et assaini

Gare de WECKER
Exemple de Bâtiment Voyageurs digne de protection et qui a fait l'objet d'un projet d'assainissement

Gare de Walferdange à classer

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Critères:

- **Authenticité:** immeuble authentique et qui garde des éléments de son époque
- **Genre:** objet à fonction et destination initiale reconnaissable
- **Histoire industrielle, artisanale, économique ou scientifique**
- **Histoire locale, de l'habitat ou de l'urbanisation**

Le bâtiment voyageur de la gare de Walferdange fait partie du type des gares multicellulaires avec « bâtiment à tour-horloge ». L'adjonction de la tour est cependant moins due à des besoins d'espace qu'à la nécessité de représentation. Erigé en 1862, il s'agit d'un immeuble représentatif à 4 volumes en enfilade à pignons et murs gouttereaux alternant dont un en forme d'une tour carrée surhaussée.
La façade en pierres naturelles est composée de huit travées en élévation. L'inclinaison des toitures à deux versants est de 30° avec corniche en bois et couverture en ardoises. Du côté rue, une tour carrée avec corniche en créneaux et œil de bœuf, intégrée dans la partie centrale, s'élève sur trois niveaux.

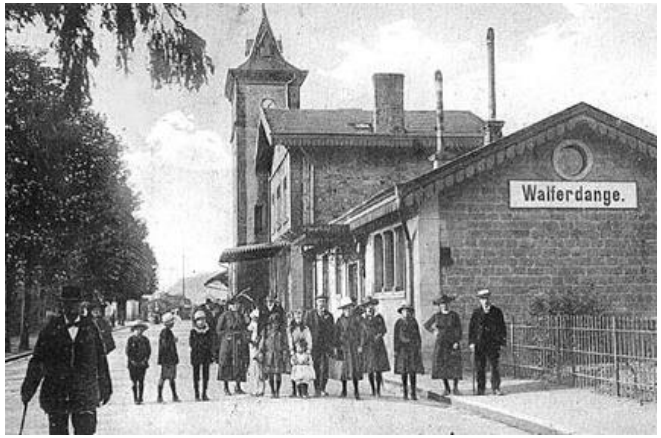

Gare de Roodt-sur-Syre à classer

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

L'ensemble de la gare de Roodt-sur-Syre, avec le bâtiment voyageur, la lampisterie, la maisonnette avec l'installation sanitaire et l'ancien hangar de marchandise est érigée vers 1880. Le bâtiment principal est à deux volumes avec pignon traversier et chainage d'ongle. Un bandeau longe le dessus des fenêtres du premier et deuxième étage, tandis que les ouvertures des baies sont de forme rectangulaire encadrées de pierres de taille. Sur le parvis de la gare figurant deux petites bâtisses isolées faisant fonction de lampisterie et d'installations sanitaires à l'époque.

Critères:

- **Evolution et développement:** l'immeuble connu des transformations au cours du temps, comme l'annexe du côté ouest qui remonte aux travaux d'agrandissement de 1910.
- **Genre**
- **Histoire industrielle, artisanale, économique ou scientifique**
- **Histoire locale, de l'habitat ou de l'urbanisation**
- **Rareté:** l'ancien hangar de marchandise en bois, qui fait partie de l'ensemble de la gare de Roodt-sur-Syre

Gare de Pétange à classer

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Critères:

- **Authenticité**
- **Genre**
- **Typologie**
- **Histoire industrielle, artisanale, économique ou scientifique:** en tant que siège social de la Compagnie Prince-Henri, la gare de Pétange est devenue le jonction principal pour le développement de l'industrie sidérurgique et un carrefour important pour l'exploitation des mines du bassin minier luxembourgeois.

La gare de Pétange fut érigée en 1873 par la Compagnie des chemins de fer Prince-Henri. Ensemble avec ses infrastructures ferroviaires comme les dépôts et les ateliers d'entretien et de réparation, elle devient le siège de la compagnie. Devenue un important carrefour ferroviaire, la Compagnie Prince-Henri desservait les lignes du bassin minier vers Longwy et Esch-sur-Alzette ainsi que celle des usines de Steinfort. Ce n'est qu'en avril 1900 que la nouvelle ligne Luxembourg vers Pétange fut inaugurée afin de faire face à la concurrence de la société des chemins de fer « Guillaume-Luxembourg »

Le bâtiment voyageur de la gare de Pétange se compose à cinq volumes en enfilade dont un en forme de tour carrée. Le corps principal est à deux pignons traversiers et d'un mur gouttereau sur deux niveaux présentant une corniche en bois avec assaliers. La tour, accolée au pignon ouest, se compose de trois niveaux avec toiture surhaussée à quatre versants. Au rez-de-chaussée les baies aux encadrements en pierre de taille en jambage présentent des arcs surbaissés, tandis que les ouvertures du premier étage sont de forme rectangulaire.

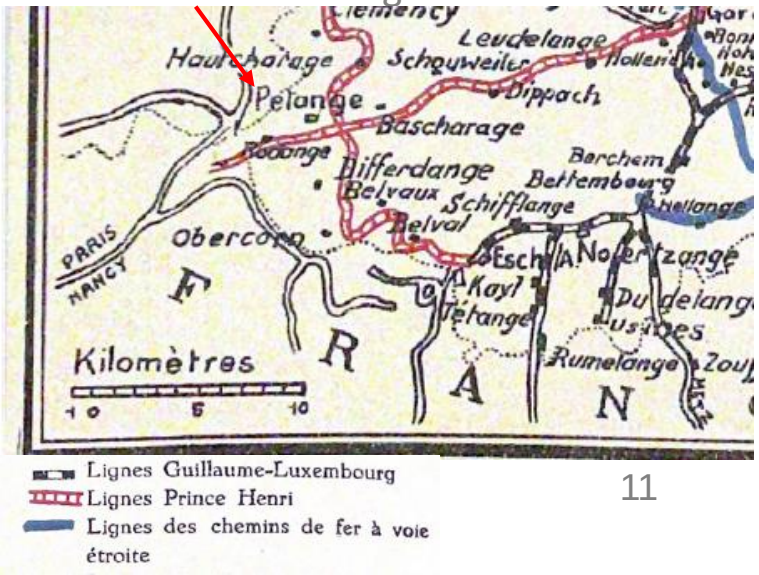

Gare de Wecker à classer

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Critères:

- **Evolution et développement**
- **Genre**
- **Histoire industrielle, artisanale, économique ou scientifique**
- **Histoire locale, de l'habitat ou de l'urbanisation:** des bâtiments commerciaux se sont installés à proximité immédiate de la gare, ce qui a eu un impact sur le développement architectural de la localité

Le corps central du bâtiment voyageur de la gare de Wecker date des environs de 1880, tandis que la partie latérale remonte aux travaux d'agrandissement de 1910. La bâtisse centrale s'élève sur deux niveaux, séparés par des bandeaux avec cordes et se divise d'une façon régulière en trois travées. La toiture est à quatre versants incorporant une lucarne au pignon. Au rez-de-chaussée les baies aux encadrements en pierre de taille présentent des arcs en plein cintre tandis que les ouvertures du premier étage sont de forme rectangulaire. La façade en pierres apparentes est typiques pour les stations ferroviaires de l'époque. A l'est, le bâtiment est prolongé par une annexe plus basse formant deux ouvertures avec arcs en plein centre.

Bâtiments connexes dignes de protection

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Bâtiments connexes déjà classés sont :

- Puits de l'hôtel de la gare de Mersch
- Ancien poste directeur de la gare de Mersch

Ancien dépôt en gare de Walferdange
Ancien hangar à marchandises de Wiltz
Ancienne gare de Sandweiler-Contern
Ancienne maison de garde-barrière de Sandweiler-Contern
Ancienne maisonnette sanitaire en gare de Roodt-sur-Syre
Ancienne lampisterie en gare de Roodt-sur-Syre
Ancienne lampisterie de Wecker
Ancien hangar à locomotives en gare de Wasserbillig
Entrepôt (lampisterie) en gare de Bettembourg
Ancien bâtiment douane en gare de Bettembourg

10 bâtiments connexes supplémentaires dignes de protection

Bâtiments Voyageurs dont une sauvegarde est impossible

Compte tenu de l'ensemble des projets planifiés par les CFL pour le compte de l'Etat, les BV ne pouvant pas être conservés :

- Gare de Berchem : mise en conformité de l'arrêt avec nouvelles infrastructures de liaison

- Gare de Capellen : mise en conformité de l'arrêt avec suppression du PN81b

- Gare d'Ettelbruck : projet de pôle multimodal
  - Nouveau plan de voies avec 2 nouveaux souterrains et nouveaux quais (mise en conformité de la gare et optimisation des liaisons ferroviaires)
  - Mise en souterrain de la route nationale 7
  - Nouvelle gare routière
  - Nouveau P&R en ouvrage
  - Nouveau Bâtiment Voyageurs

Bâtiments Voyageurs à démolir

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Gare Ettelbruck

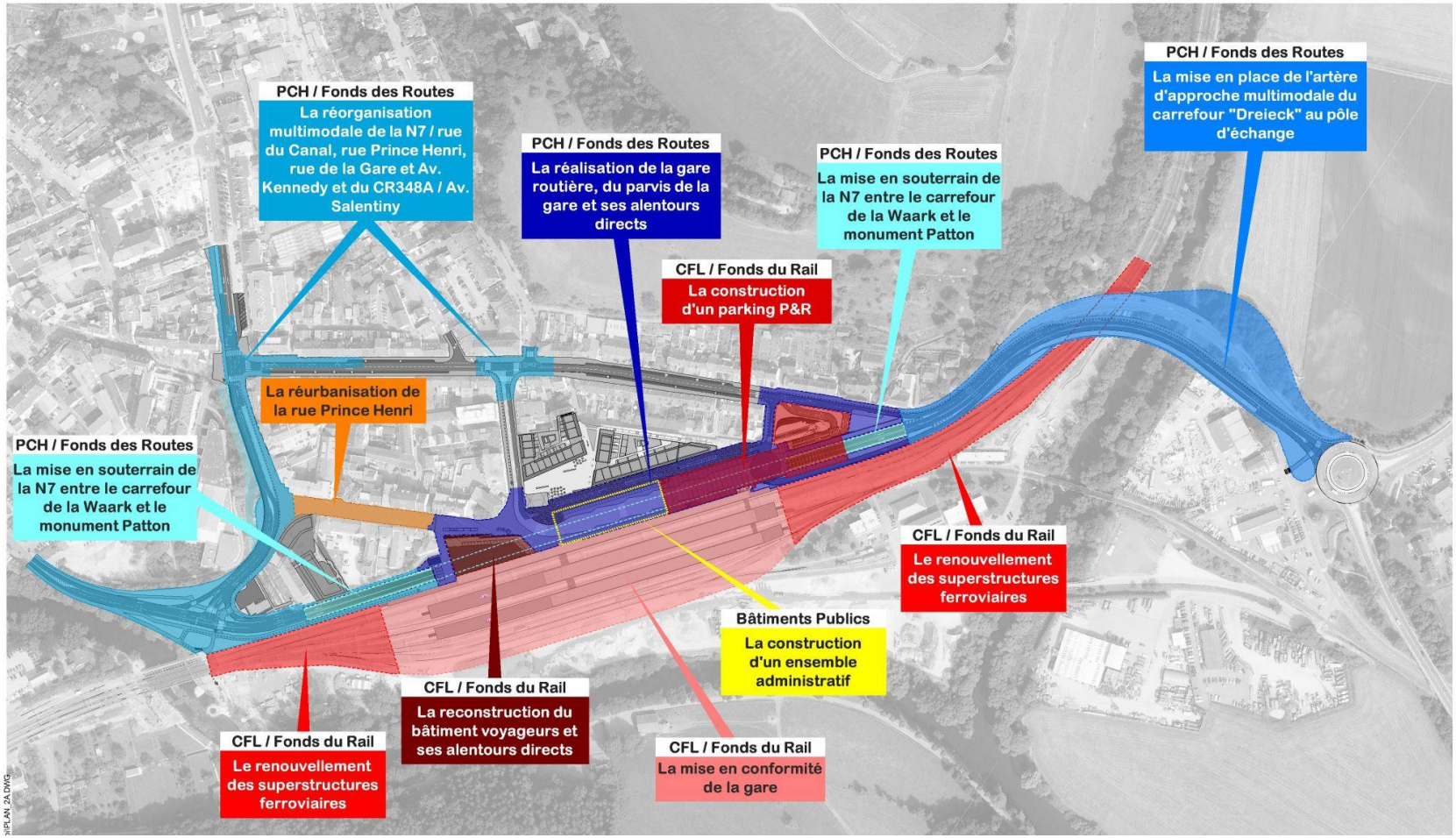

Bâtiments Voyageurs à démolir

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Gare Ettelbruck

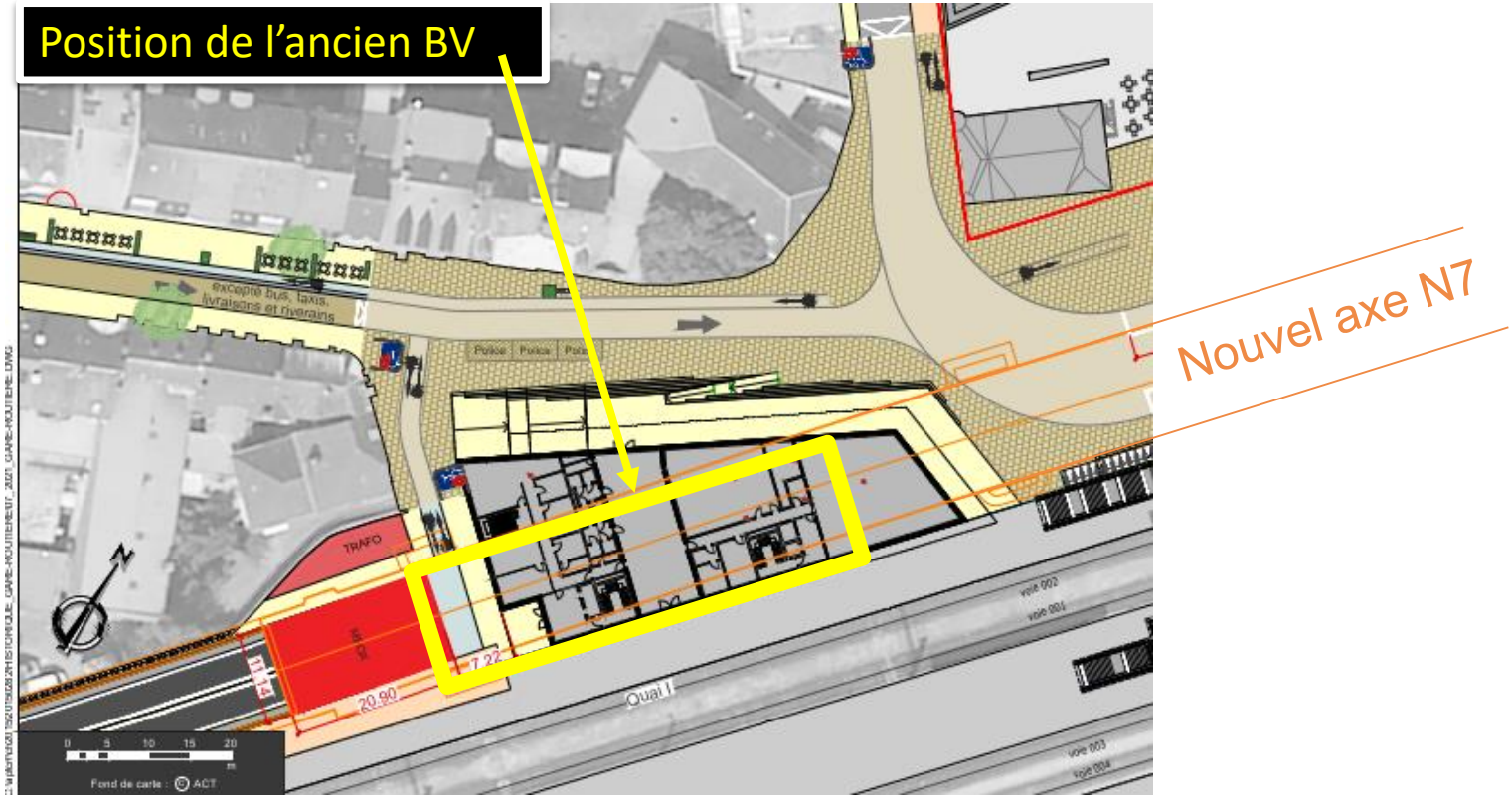

Superposition de la tranchée couverte (mise en souterrain de la N7) et du nouveau Bâtiment Voyageurs

Bâtiments Voyageurs à démolir

Gare Ettelbruck

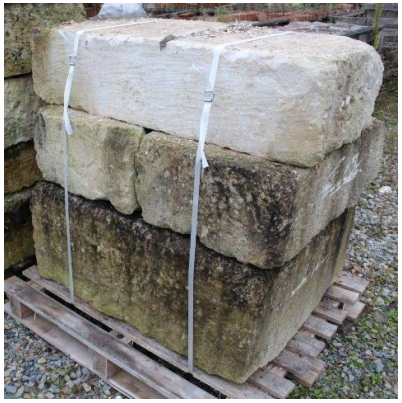

Récupération des pierres de taille de la façade par l'Administration communale d'Ettelbruck

Récupération de la structure de la marquise et transfert vers Pétange pour une réutilisation sur le quai du Train 1900

Téléchargement du dossier sur www.mmtp.gouvernement.lu